



**ASSOCIATION DES RIVERAINS DU SECTEUR SUD
GRAND-LAC-SAINT-FRANÇOIS
LAMBTON, SAINT-ROMAIN, SAINTE-PRAXÈDE
C.P. 407 LAMBTON, G0M 1H0
418-486-2344 (Été)
418-836-7787**



Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint une copie de la résolution adoptée par l'Association des riverains du secteur sud.

Actuellement, force est de constater que l'éloignement ne favorise pas l'implication des riverains et villégiateurs aux élections municipales et que le vote par anticipation ne règle absolument rien. Il nous faut donc d'autres moyens pour voter et ceux-ci existent. Que l'on pense au vote par correspondance, par internet et par téléphone.

Par cette résolution, nous demandons votre appui afin d'encourager et surtout de faciliter la participation des riverains et villégiateurs aux élections municipales ainsi qu'aux référendums qui les concernent. Votre appui est essentiel afin de convaincre la ministre des Affaires municipales du bien-fondé de notre demande.

Si cette résolution vous convient, telle qu'elle est rédigée, nous vous demandons de la faire parvenir à Madame la ministre des Affaires municipales et des régions. À défaut de quoi, toute résolution poursuivant le même objectif nous satisferait.

Par la même occasion, pourriez-vous me transmettre par courriel une copie de la résolution que vous aurez adressée à Madame la ministre?

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec moi.

Merci de votre entière collaboration.

Michel Fournier, président
Association des riverains du secteur sud
C.P. 407 Lambton, G0M 1H0
418-486-7130 et 2344
ou
1226 8^e avenue
Saint-Rédempteur, G6K 1M2
418-836-7787
michelfournier1226@sympatico.ca



**ASSOCIATION DES RIVERAINS DU SECTEUR SUD
GRAND-LAC-SAINT-FRANÇOIS
LAMBTON, SAINT-ROMAIN, SAINTE-PRAXÈDE
C.P. 407 LAMBTON, G0M 1H0
418-486-2344 (Été)
418-836-7787**



***Copie d'une résolution du conseil d'administration de
l'association des riverains du secteur sud du 20 mai 2007***

- Considérant que les riverains des plans d'eau et les villégiateurs propriétaires d'un bien foncier ont le droit de vote.
- Considérant que ceux-ci participent peu aux élections municipales et référendum.
- Considérant que ceux-ci sont de retour dans leurs villes et municipalités respectives lors de la tenue des élections le premier dimanche de novembre.
- Considérant que le vote par anticipation n'est pas une solution qui favorise leur participation.
- Considérant qu'il est dans l'intérêt des municipalités que les riverains et villégiateurs participent à la vie démocratique.

Il est proposé et appuyé

Que l'Association des riverains du secteur sud demande à la ministre des Affaires municipales et des régions de prendre tous les moyens (vote par correspondance, vote par internet, vote par téléphone, etc.) afin que les riverains et villégiateurs puissent se prévaloir de leur droit de vote lors des élections municipales et référendums.

c.c. aux municipalités de Lambton, Saint-Romain et Sainte-Praxède
c.c. aux préfets des MRC
c.c. aux présidents des Conférences régionales des élus
c.c. aux associations de riverains et villégiateurs
c.c. à la Ligue des contribuables du Québec